

Notation
Morningstar
★★★★

Ce document est à caractère commercial. Nous vous recommandons de consulter le DCI pour plus d'informations (www.hmgfinance.com)



Victoire des SICAV:
« Gestion flexible internationale » 2013

Gérant: Marc GIRAULT depuis l'origine

FCP de droit français-Parts de Capitalisation

Catégorie AMF Diversifiés

Code ISIN
FR0007495049

Durée de Placement Recommandée
Minimum 5 ans

Valorisation Quotidienne

Lancement le 5 septembre 1995

Frais de Gestion
2,392% TTC

Commission de Surperformance
10% de la performance supérieure à 10% en taux annuel actuariel

Droits d'entrée
Max. 2,5%

Commission de rachat
1%

Souscription Initiale
Minimum 1 part

Dépositaire : CACEIS

Valorisateur : CACEIS

Commissaire aux Comptes
KPMG

Valeur liquidative

Au 29/07/2016
2 457,70 €

Actif net

Au 29/07/2016
47 485 290,19 €

HMG RENDEMENT – Part C

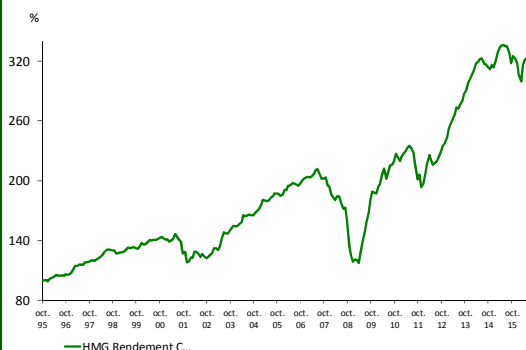
juillet 2016

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP consiste à maximiser la performance de long terme avec une gestion active et opportuniste des classes d'actifs essentiellement obligataires sur un horizon de placement de 5 ans. Le fonds privilégie les titres à rendement élevé.

Depuis 2008, le FCP est principalement investi en emprunts privés perpétuels et convertibles. Le fonds bénéficie de l'approche value et contrariante de la société de gestion. Depuis 2014, la position en actions de rendement a régulièrement augmenté.

Performances



Performances %	1 mois	2016	1 an	3 ans	10 ans
HMG Rendement	0,5	1,5	-3,8	16,3	64,8
Cat. Mixtes Euro Equilibrés	0,7	-1,9	-5,6	12,1	18,2
Classement Morningstar Centile	97	18	55	31	5

Par année civile en %	2011	2012	2013	2014	2015
HMG Rendement	-10,2	23,5	24,0	4,0	1,3
Cat. Mixtes Euro Equilibrés	-6,0	8,6	8,1	4,4	6,4

Statistiques de risque sur 3 ans	
Ratio de Sharpe	0,85
Volatilité HMG Rendement	6,2%
Volatilité Catégorie Morningstar Mixtes Euros Equilibrés	7,8%

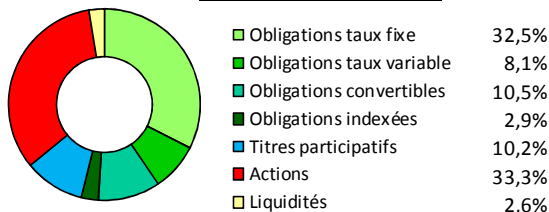
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Répartition du Portefeuille

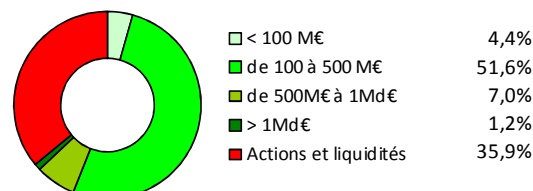
Principales lignes du portefeuille

FONCIERE DE PARIS	9,1%	TOUAX 29/07/2013	4,4%
RENAULT TPA 83-84 PERP.	8,0%	SAMSE	3,9%
COFINOGA PERP TEC 10	6,9%	CRCAM BRIE PICARDIE	3,6%
COMP GLE 1.75 01-20	5,1%	AREVA 3.25% 09/20	3,4%
GROUPAMA 7.875% 09-39	4,9%	CNP TSDI TV05-PERP	3,1%

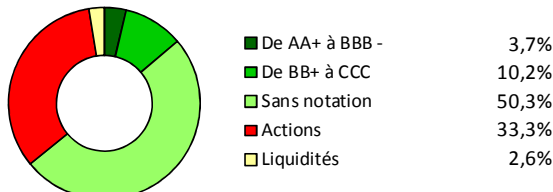
Par type d'instrument



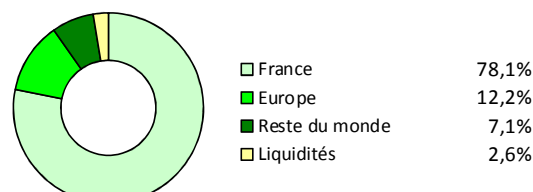
Par taille d'émission



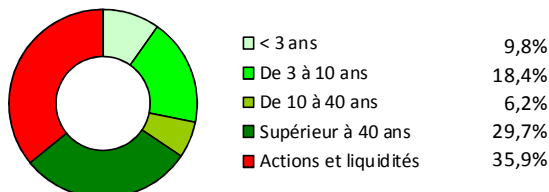
Par notation financière



Par zone géographique de l'émetteur



Par échéance des titres



Performances %	1 mois	2016	1 an	3 ans	10 ans
HMG Rendement	0,5	1,5	-3,8	16,3	64,8
Cat. Mixtes Euro Equilibrés	0,7	-1,9	-5,6	12,1	18,2
Classement Morningstar Centile	97	18	55	31	5

Commentaire du mois de juillet

Après le ton poétique du mois dernier, retour à la dure réalité des marchés estivaux !

Les **obligations Alis indexées sur l'inflation**, achetées en mai, ne seront pas restées longtemps en portefeuille. Elles n'étaient d'ailleurs pas destinées à y rester bien longtemps, malgré leur échéance à long terme !

La compagnie d'autoroutes Alis avait en effet annoncé vouloir proposer un réaménagement de sa dette obligataire. L'idée était probablement d'obtenir de meilleures conditions, tout en rallongeant la maturité finale. Il est également possible que la structure complexe utilisée à l'époque pour l'émission de la dette (une société financière à Jersey) n'eût plus été optimale. En effet, noté AA, cet émetteur devait pouvoir emprunter à des taux inférieurs à ceux de ses émissions anciennes. L'approche du remboursement de la première tranche, à échéance 2017 (les autres tranches étant dues en 2027 et 2032) a pu être un élément déclencheur de cette décision. Avec des taux au plus bas, l'offre attendue ne pouvait qu'être favorable aux porteurs, ce qui nous avait conduit à prendre ce « pari ». Seule incertitude finalement : l'ampleur de la prime que l'émetteur allait présenter aux porteurs pour les tenter d'accepter un remboursement anticipé. Celle-ci a dépassé toutes les espérances que nous avons, et les obligations ont été remboursées dans des conditions particulièrement avantageuses.

Rappelons l'historique de cet émetteur, notre gestion, pour les obligations comme pour les actions, s'enracinant dans la connaissance à long terme des dossiers, bien au-delà de la sèche et souvent stérile analyse purement quantitative des caractéristiques des émissions :

A l'issue d'un appel d'offre européen, c'est Alis, alors nouveau venu dans le paysage autoroutier français, qui a obtenu, en 2000, la concession de l'A28 Rouen-Alençon pour une durée de 62 ans à partir du 27 octobre 2005, date de la mise en service. La liaison Rouen-Alençon est une section de l'autoroute A28 qui relie Abbeville à Tours via Rouen, Alençon et Le Mans. Elle s'intègre, sous l'appellation E402, à un axe autoroutier essentiel de l'Europe de l'Ouest qui permet de traverser la France par l'Ouest en contournant la Région Parisienne. Il était donc désormais possible de se rendre de Calais à Bayonne par l'autoroute !

Qu'est-ce qu'un concessionnaire ?

Un concessionnaire est une personne morale à qui l'Etat confie, à travers un contrat de concession, le financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'une infrastructure publique pendant une durée déterminée.

A l'échéance du contrat de concession, l'ouvrage est remis à l'Etat. L'intérêt de ce système utilisé par de nombreux pays est de permettre un développement rapide des grandes infrastructures publiques en évitant que la charge de leur réalisation incombe uniquement au budget de l'Etat.

Disposant d'un solide actionnariat, Alis s'appuie sur les compétences et les ressources de groupes réputés, comptant parmi les meilleurs spécialistes mondiaux dans leurs domaines d'activité respectifs : Bouygues, Sanef, Sapn, Quille, Ixis, etc...

D'où son excellente notation, prouvant ainsi que, dans certaines conditions bien particulières, il peut y avoir des affaires intéressantes pour une gestion imaginative, même sur les émetteurs les mieux notés...

Bon été à tous.